

Société MFDG (SARL à associé unique)
au capital de 15.000 euros
siège social : 9 rue de Limours - 78720 Cernay-la-Ville
RCS 493 267 579 (Versailles)

*Certifié conforme à
l'original*

Procès-verbal de décisions de l'associé unique

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 novembre à 17 heures.

En présence de monsieur Frédéric GILLIET, demeurant 9 rue de Limours, 78720 Cernay-la-Ville, es-qualité de gérant et associé unique de la SARL MFDG.

L'associé unique et gérant de la société MFDG a pris la décision de nommer un commissaire aux comptes pour la société MFDG SARL.

Première décision :

L'associé unique de la société décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes de la société MFDG, SARL à associé unique, la société CABINET MESSIN SAS, inscrite à l'ordre des experts-comptables, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 381 205 418, ayant son siège social 72 rue de Monceau 75008 PARIS, représentée par sa présidente, madame Catherine Messin, et ce pour une durée de six années qui expirera à l'issue de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle ou du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société, statuant sur les comptes de l'exercice clos en date du 31 décembre 2030.

Madame Catherine Messin, représentante légale de la société CABINET MESSIN, SAS, accepte sa mission.

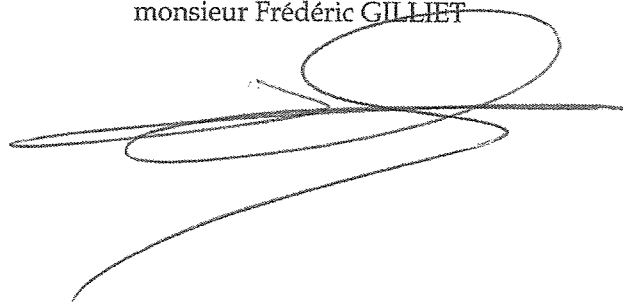
Seconde décision :

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal constatant la présente décision, en vue de toutes les formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Fait à Cernay-la-Ville, le 7 novembre 2025.

Le gérant et associé
monsieur Frédéric GILLIET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal line and a long, sweeping underline.